

N<sup>o</sup> 15. — ARRÊTÉ du 30 août, portant règlement sur les Ecoles libres, dans les États du Protectorat.

Nous, Commandant des Etablissements Français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

Considérant que plusieurs autorisations d'établir des écoles libres ont été données depuis 1849 jusqu'à ce jour (A).

Considérant, qu'aucun programme d'enseignement, aucun règlement intérieur n'ont été demandés pour lesdites écoles, sur lesquelles le Gouvernement protecteur a le devoir et le droit d'exercer une haute surveillance;

Voulant donner toutes facilités et toutes garanties aux personnes dévouées qui désirent se consacrer à l'éducation de la jeunesse dans les États du Protectorat;

En vertu de l'Article 7 de l'Ordonnance du 28 Avril 1843,

Le Conseil d'Administration entendu;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les autorisations d'ouvrir des écoles libres pour les garçons ou les filles, écoles destinées soit aux Indigènes, soit aux Français ou aux Etrangers, ne pourront être accordées désormais que sur demande accompagnée du programme d'enseignement et du règlement intérieur de l'école,

L'Etude de la langue française fera nécessairement partie du programme d'enseignement.

---

(A) Ecole de M. Simpson, à Moorea.

1849. — Ecole de la Mission Catholique à Maïripehe.

Ecole de M. Adam Howe, à Papeete.

1853. — d<sup>b</sup> - M. Raymond, à Papeete.

1854. — 21 Avril, Mission Catholique à Papeete (Aff<sup>res</sup> Europ<sup>es</sup>).

1855. — 28 Juillet, Père Collette, à Maïripehe (Papeuriri).

1855. — Chappel, à Papeete ( *Messenger* du 14 Octobre ).

1856. — 8 Mars, Père Collette, à Papeari ( *Vea*, 13 Mars ).

1856. — 3 Novembre, Père Laforge, à Paea ( *Messenger* du 9 9<sup>bre</sup> ).

1857. — 9 Mars, M. Bellais, à Pueu ( *Messenger* du 15 mars ).

1857. — 1<sup>er</sup> Mai, Père Montiton, à Atiue ( *Vea* du 7 Mai ).

1857. — 31 Janvier, M<sup>me</sup> Woodthorpe, à Papeete ( *Messenger* du 22 Février ).

1858. — 22 Mai, Père Fouqué, à Aiurua ( *Vea*, 26 Mai ).

1858. — 10 Août, Père Collette, à Pueu ( *Vea* du 12 Août ).

Et, pour mémoire à M. M :

Jobey, Instituteur des enfants de la Reine et autres.

Maugey, Instituteur des enfants de la Reine.

Santenac, Ecole, etc., etc.